



Centre Culturel
Kulturfabrik ASBL

116, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/Alzette

T. + 352 55 44 93 - 1
F. + 352 55 04 03

BP 370
L-4004 Esch/Alzette

mail@kulturfabrik.lu
www.kulturfabrik.lu

KUFA'S URBAN ART ESCH 2018

Convention de partenariat

Entre

La Ville d'Esch-sur-Alzette, établie en sa maison communale sise à L-4002, Esch-sur-Alzette Place de l'Hôtel de Ville, représentée par le collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonctions, à savoir :

- Georges Mischo, Bourgmestre
- Martin Kox, Echevin,
- André Zwally, Echevin,
- Pim Knaff, Echevin,
- Mandy Ragni, Echevine

ci-après dénommée la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE,

Et

L'Association sans but lucratif Kulturfabrik a.s.b.l., avec siège au 116 rue de Luxembourg, Esch-sur- Alzette, représentée par son directeur Serge Basso De March,

ci-après dénommée la KULTURFABRIK,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Par la présente convention, les parties expriment leur volonté de s'engager communément dans le projet Kufa's Urban Art Esch 2018.

Il est rappelé que les parties à la présente convention se connaissent, s'apprécient et souhaitent collaborer ensemble. Elles s'engagent à mettre tout en œuvre pour mener à bien le projet tel qu'il est défini dans la présente convention.

Les parties déclarent ne pas être tenues par un engagement ou par une convention qui serait de nature à entraver directement ou indirectement la réalisation du présent contrat.

**KULTURFABRIK**Centre Culturel
Kulturfabrik ASBL116, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/AlzetteT. + 352 55 44 93 - 1
F. + 352 55 04 03BP 370
L-4004 Esch/Alzettemail@kulturfabrik.lu
www.kulturfabrik.lu

Article 1 | Objet de la convention

Le présent contrat définit les modalités de collaboration entre la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE et la KULTURFABRIK dans le cadre du projet « Kufa's Urban Art Esch 2018 », ci-après dénommé “PROJET”, auquel les 2 parties participent.

Titre	Kufa's Urban Art Esch 2018
Type de projet	Projet d'art urbain avec 8 Interventions Urbaines, 8 Urban Talks, 4 Urban Nights, 6 workshops et 1 festival de clôture
Coordination et Direction Artistique	Fred Entringer, Coordinateur du Pôle Pédagogique au Centre Culturel Kulturfabrik, Esch-sur-Alzette, Luxembourg Jorsch Kass, Chef du Service Jeunesse de la ville d'Esch-sur-alzette, Luxembourg
Date	16 avril au 14 juillet 2018
Co-production	VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE et CENTRE CULTUREL KULTURFABRIK



KULTURFABRIK

Centre Culturel
Kulturfabrik ASBL

116, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/Alzette

T. + 352 55 44 93 - 1
F. + 352 55 04 03

BP 370
L-4004 Esch/Alzette

mail@kulturfabrik.lu
www.kulturfabrik.lu

Article 2 | Portée et validité du contrat

2.1 Le présent contrat engage les signataires dans la stricte limite des engagements énoncés.

2.2 La VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE prête son savoir-faire, son apport en personnel pour l'élaboration et la réalisation dudit Projet, tel que défini à l'Article 4.

2.3 La KULTURFABRIK prête son savoir-faire, son apport en personnel et en matériel pour l'élaboration et la réalisation dudit PROJET, tel que défini à l'Article 5.

2.4 Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue responsable des engagements pris par l'autre partie.

Article 3 | Durée du contrat

3.1 Le contrat est conclu à la date de signature des présentes par les parties pour prendre fin au terme de l'exécution de chacune de ses clauses, donc au plus tôt après le festival de clôture du projet, le 14 Juillet 2018.

3.2 Elle prendra effet après approbation de celle-ci par le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Article 4 | Obligations de la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

La VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE apportera son concours à la réalisation du PROJET par le biais :

4.1 De la co-coordination générale du Projet par Jorsch Kass, chef du Service Jeunesse Esch-sur-Alzette, en étroite collaboration avec la KULTURFABRIK, que ce soit sur le point de vue organisationnel, financier, logistique et technique,

4.2 Du financement à hauteur de 75.000 Euros du PROJET, en conformité avec le document intitulé "BUDGET PRÉVISIONNEL" qui apparaît en annexe 1 du présent contrat et en fait partie intégrante,

4.3 Du versement à la KULTURFABRIK de la contribution financière liée au Projet, à hauteur de 75.000 Euros, après réception d'une facture basée sur un décompte détaillé envoyée au Service Jeunesse d'Esch-sur-Alzette, dans un délai de 30 jours ouvrables,

4.4 De la mise à disposition des espaces publics pour les 8 Interventions Urbaines et les Urban Talks ayant lieu à Esch-sur-Alzette, tel que défini dans l'Article 1 du présent contrat,

4.5 De la mise à disposition des services, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour le bon déroulement du PROJET,

Relations bancaires : CCPULLLU LU75 1111 1123 7448 0000 / BCEELULL LU95 0019 2355 8452 4000 / RC : F3732

N° TVA : 1983 6101 157 / Numéro d'identification TVA : LU 21434533 / I.B.L.C. : 21434533



KULTURFABRIK

Centre Culturel
Kulturfabrik ASBL

116, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/Alzette

T. + 352 55 44 93 - 1
F. + 352 55 04 03

BP 370
L-4004 Esch/Alzette

mail@kulturfabrik.lu
www.kulturfabrik.lu

Article 5 | Obligations de la KULTURFABRIK

En tant que porteur du PROJET la KULTURFABRIK apportera son concours pour la réalisation du PROJET par le biais :

- 5.1 De la coordination générale du PROJET en étroite collaboration avec la VILLE D'ESCH,
- 5.2 De la gestion artistique, contractuelle, financière, logistique et technique du PROJET,
- 5.3 De la mise à disposition de son personnel nécessaire au bon déroulement du PROJET,
- 5.4 De la conception graphique et de l'identité visuelle du PROJET GLOBAL

Toutes les activités proposées dans le cadre du PROJET sont gratuites.

Article 6 | Communication

6.1 La KULTURFABRIK est en charge de la communication globale du PROJET. Pour toute communication relative au PROJET, la KULTURFABRIK, la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE sont tenus d'utiliser les supports proposés par la KULTURFABRIK.

6.2 La VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE, autorise la KULTURFABRIK à :

6.2.1 reproduire et publier soi-même ou à permettre à une tierce personne de reproduire et publier des photographies du PROJET à des fins de promotion de celui-ci, sur tout média : imprimé (brochure, programme, catalogue, magazine, dossier de presse, etc.), carton d'invitation, affiche etc. et sur les supports de presse nationale et internationale.

6.2.2 reproduire ces photographies sur son site Internet et sur les réseaux sociaux:
www.kulturfabrik.lu.

6.2.3 reproduire soi-même ou à permettre à une tierce personne de reproduire les photographies du PROJET dans un catalogue de la KULTURFABRIK, pour des fins non-commerciales de communication de la KULTURFABRIK, sous quelque format (livre, Cdrom, DVD, flipbook...) et en quelque nombre que ce soit. La cession du droit de reproduction accordé est non exclusive et sans limitation de territoire quant à la distribution des reproductions.

6.3 Toute publication ou support visuel sera fait dans le respect du droit à l'image.



Centre Culturel
Kulturfabrik ASBL

116, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/Alzette

T. + 352 55 44 93 - 1
F. + 352 55 04 03

BP 370
L-4004 Esch/Alzette

mail@kulturfabrik.lu
www.kulturfabrik.lu

Article 7 – Assurances et responsabilités

7.1 La VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE est uniquement responsable de son propre personnel et des espaces publics et déclare être assurée contre les dommages éventuellement causés aux tiers de son fait ou du fait des personnes sous son autorité. Il déclare avoir souscrit toutes les assurances nécessaires, conformément aux prescriptions légales en vigueur, notamment l'obligation de s'assurer de la couverture par une assurance contre les accidents de travail.

7.2 La VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE règle les salaires, charges sociales et fiscales de son personnel ainsi que toutes les taxes éventuellement dues.

7.3 La KULTURFABRIK souscrira, en tant que porteur du projet, les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux interventions urbaines qu'auront lieu en ville, ainsi qu'au festival de clôture du PROJET, qu'aura lieu à la Kulturfabrik, le 14 Juillet 2018, et assurera en étroite collaboration avec la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE le service général du lieu, dont l'accueil des participants et des spectateurs. En leur qualité d'employeurs, ils prendront en charge les rémunérations, charges sociales et fiscales de son personnel.

7.4 La KULTURFABRIK et la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ainsi que toutes les personnes sous leurs autorités ou leurs responsabilités occuperont les lieux et utiliseront le matériel mis à leur disposition avec bienveillance et en respectant les consignes et les usages.

Article 8 | Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité daucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Article 9 | Litiges

Les parties conviennent de ne faire appel aux tribunaux pour les litiges pouvant naître de l'exécution du présent contrat qu'après épuisements des voies amiables. Tout litige relève de la compétence des juridictions luxembourgeoises.



KULTURFABRIK

Centre Culturel
Kulturfabrik ASBL

116, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/Alzette

T. + 352 55 44 93 - 1
F. + 352 55 04 03

BP 370
L-4004 Esch/Alzette

mail@kulturfabrik.lu
www.kulturfabrik.lu

Article 10 | Dispositions générales

10.1 Les parties déclarent que le présent contrat contient l'intégralité de l'accord passé entre elles et qu'il ne pourra être modifié, en partie ou en entier, que par un accord écrit portant la signature de chacune des parties.

10.2 La nullité de l'une ou l'autre des dispositions contenues aux présentes n'a pas pour effet d'annuler le contrat.

10.3 Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois.

Article 11 | Annexe

L'Annexe 1 – Budget prévisionnel du PROJET

Fait à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2018 en autant d'exemplaires que de parties.

Pour la VILLE D'ESCH,

**Georges Mischo,
Bourgmestre**

Pour la KULTURFABRIK,

**Serge Basso de March,
Directeur**

**Martin Kox
Echevin**

**René Penning,
Directeur Administratif**

**Jean Tonnar
Echevin**

**André Zwally
Echevin**

**Pim Knaff
Echevin**



KULTURFABRIK

Centre Culturel
Kulturfabrik ASBL

116, rue de Luxembourg
L-4221 Esch/Alzette

T. + 352 55 44 93 - 1
F. + 352 55 04 03

BP 370
L-4004 Esch/Alzette

mail@kulturfabrik.lu
www.kulturfabrik.lu

Mandy Ragni
Echevine

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET